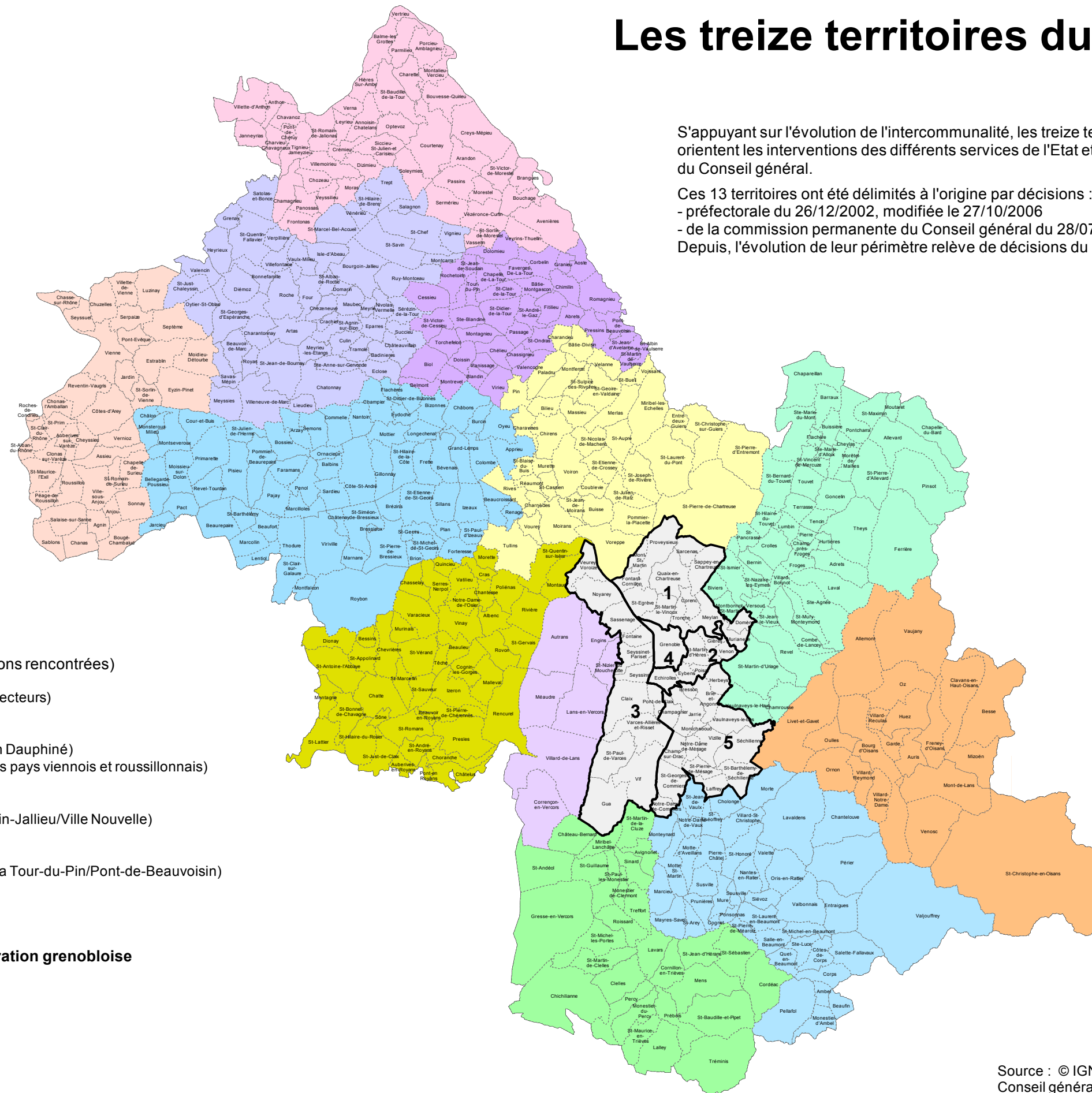


Les treize territoires du département



S'appuyant sur l'évolution de l'intercommunalité, les treize territoires référents du département orientent les interventions des différents services de l'Etat et traduisent l'organisation territoriale du Conseil général.

Ces 13 territoires ont été délimités à l'origine par décisions :

- préfectorale du 26/12/2002, modifiée le 27/10/2006
- de la commission permanente du Conseil général du 28/07/2006.

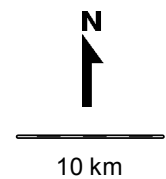
Depuis, l'évolution de leur périmètre relève de décisions du Conseil général.

Nom des 13 territoires (autres dénominations rencontrées)

- Agglomération grenobloise (découpée en 5 secteurs)
- Bièvre Valloire
- Grésivaudan
- Haut-Rhône dauphinois (Boucle du Rhône en Dauphiné)
- Isère rhodanienne (Rives du Rhône : secteurs pays viennois et roussillonnais)
- Matheysine
- Oisans
- Porte des Alpes (Nord-Isère : secteur Bourgoin-Jallieu/Ville Nouvelle)
- Sud-Grésivaudan
- Trièves
- Vals du Dauphiné (Nord-Isère : secteurs de La Tour-du-Pin/Pont-de-Beauvoisin)
- Vercors
- Voironnais Chartreuse

Les 5 secteurs du territoire de l'agglomération grenobloise

- 1 couronne du Nord-grenoblois
- 2 couronne du Sud-grenoblois
- 3 Drac-Isère rive gauche
- 4 Grenoble
- 5 Pays Vizillois



Source : © IGN BDCarto
Conseil général de l'Isère, Préfecture

Cartographie : DDT38 - mars 2011